

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
6 août 2024	15	11	13

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Karine PIGEON-CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Mickaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Patricia ANDRE ayant donné pouvoir à Sandrine COURTIN, Sarah GOUSSAY ayant donné procuration à Alexandre CABO, Virginie MIDAVAINÉ

Absent non excusé : Mickaël CABO

Secrétaire de séance : Sandrine COURTIN

**DÉLIBÉRATION
2024 – 030**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°3
RESTAURATION MUR SALLE DES FÊTES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une partie du mur de la cour de la salle des fêtes est en train de se déstructurer.

Des devis ont été établis par différentes entreprises de maçonnerie :

Après étude des devis, le conseil municipal fait le choix de l'entreprise Maçonnerie du Val de Loire pour un montant de 4 179.08 € H.T. soit 5 014.90 € T.T.C.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) Immo. corporelle en c.	5 100.00	021 (021) virement section de fonctionnement	5 100.00
	5 100.00		5 100.00

FONCTIONNEMENT

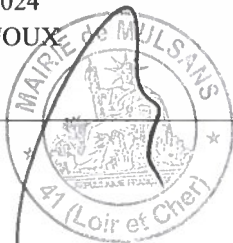
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	5 100.00		
615221 (011) Bâtiments publics	-5 100.00		
Total dépenses	5 100.00		

Accusé de réception en préfecture
101241101660202405-2024-030-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 17 septembre 2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 17 septembre 2024
Le secrétaire de séance, Sandrine COURTIN